

PREMIER RAPPORT.

Le Comité auquel ont été renvoyés les COMPTES PUBLICS pour 1847 et les COMPTES de la MAISON de la TRINITE de QUEBEC, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, prend la liberté de présenter son PREMIER RAPPORT comme suit :—

Votre comité, en obéissance aux ordres de votre honorable chambre lui renvoyant les comptes de la Maison de la Trinité de Québec, les a examinés et a l'honneur de faire rapport pour la considération de votre honorable chambre, que les dépenses encourues par la corporation pour le nolis du bateau-à-vapeur nécessaire à l'exécution des importants devoirs qu'ont rapport à la navigation du St. Laurent, paraissent exorbitans à votre comité,—ces dépenses se montant pour l'année dernière (1848) à la somme de £1,012 10s. courant, et pour l'année précédente, à £1,657.

Il paraît, d'après les informations obtenues par votre comité que le premier engagement contracté par la corporation pour l'emploi d'un bateau-à-vapeur a eu lieu dans le mois de mars 1846 avec William Stevenson, conformément à un avis public inséré dans les journaux, par lequel la corporation demandait des soumissions; et qu'il fût le seul soumissionnaire pour £1,300; pour laquelle somme son bateau-à-vapeur le St. George devait faire un voyage dans le printemps en descendant le St. Laurent pour poser les bouées aux divers stations, et un autre dans l'automne pour les enlever. Ce bateau devait encore faire deux autres voyages.—un dans le mois de juin, l'autre en septembre pour visiter les divers phares et leur porter les provisions nécessaires. Pour tout service extra que le bateau pourrait être appelé à remplir pour la corporation, l'entrepreneur, M. Stevenson, devait être payé en sus, sur le pied de £50 par jour. Ce contrat a été renouvelé d'années en années jusqu'à la présente année inclusivement aux mêmes conditions, mais en vertu d'un nouveau contrat chaque année,—après que des soumissions avaient été demandées par

annonces publiées dans les journaux de Québec et de Montréal dans le mois de février et mars de chaque année.

Les dépenses considérables encourues par le service d'un bateau-à-vapeur dans ce département ont engagé votre comité à recommander à la considération de votre honorable chambre la convenance d'acheter ou construire un bateau-à-vapeur convenable qui seroit à la disposition de la Maison de la Trinité de Québec, tel que le recommande le capitaine Boxer, M. R., capitaine du port et maître du havre à Québec; et à cette fin votre comité prend la liberté de rappeler à votre honorable chambre qu'une appropriation de £3,000 a déjà été faite dans un bill qu'elle a passé dans la session de 1844-5, et transmis à l'honorable conseil législatif où il a été perdu.

Votre comité croit aussi qu'il est de son devoir de remarquer le fait hautement repréhensible, suivant la manière dont il considère la question, que l'entrepreneur M. Stevenson avec lequel la Maison de la Trinité a pris des arrangements pour l'usage du bateau-à-vapeur en question, est et a été, depuis le 15 octobre 1846, quelques mois après l'époque où le premier engagement a été contracté, membre de la corporation—et que comme entrepreneur, il a reçu depuis qu'il a fait la dite entreprise plus de cinq mille louis courant de l'argent public mis à sa disposition, et en conséquence il prend la liberté d'appeler l'attention de votre honorable chambre sur cette circonstance.

ROBERT CHRISTIE,
Président.

7 avril, 1849.

NOTE.—Les témoignages et l'appendice attaché au rapport précédent a été détruit par l'incendie du 25 avril courant.